



## S O M M A I R E

---

	Page
<u>PREMIERE PARTIE - GENERALITES</u>	
Chapître I - L'OBJET DE L'ETUDE	2
Chapître II - RAPPEL DE QUELQUES DONNEES ESSENTIELLES	4
1. Une précision de vocabulaire : Assainissement "individuel" ou assainissement "autonome"	4
2. L'assainissement collectif a été largement privilégié par les pouvoirs publics au cours des dernières années	5
3. Le moment est venu de rétablir un certain équilibre entre l'assainissement collectif et l'assainissement individuel	7
<u>DEUXIEME PARTIE - LES INSTRUMENTS JURIDIQUES ADEQUATS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL</u>	
<u>lère Sous-Partie</u> - Sur le principe de la création d'un nouveau service public de l'assainissement individuel ou autonome	
Chapître III - ANALYSE DE LA REGLEMENTATION EXISTANTE	20
1. Analyse des textes de valeur législative	20
2. Analyse des textes de valeur réglementaire	26
3. Analyse des circulaires interprétatives	28
Chapître IV - CE QUE PEUVENT FAIRE LES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES DANS LA SITUATION ACTUELLE	36
1. La création d'un service public de l'assainissement individuel est possible	36
2. Mais les conditions de fond pour la création d'un tel service ne sont pas particulièrement contraignantes	37
3. Ainsi, cette possibilité offerte aux communes ne règle que très partiellement le problème	41
Chapître V - LES AUTRES FORMULES DE SUBSTITUTION	44
1. L'utilisation des pouvoirs de police en matière d'hygiène publique et de protection de l'environnement	45

	2. La conclusion de contrats obligatoires d'entretien des dispositifs d'assainissement individuel	50
	3. Le recours à la formule de l'association syndicale de propriétaires	51
<u>2ème Sous-Partie</u>	La démarche juridique pour modifier les textes législatifs	
Chapître VI	- LES OBJECTIFS A POURSUIVRE A L'AIDE D'UNE MODIFICATION DES TEXTES	59
	1. Les trois objectifs majeurs	59
	2. Le service public de l'assainissement individuel doit être obligatoire pour les usagers	60
	3. Le financement de ce service doit être assuré par des contributions à caractère obligatoire	61
	4. Donner à l'exploitant du service les moyens juridiques de vaincre les résistances	63
Chapître VII	- LA DEMARCHE JURIDIQUE A SUIVRE	65
	1. Le principe : adopter un texte de valeur législative	65
	2. Les arguments en faveur d'un texte de valeur législative	66
	3. Synthèse	74
Chapître VIII	- PROPOSITION D'UN TEXTE LEGISLATIF	75
	1. Quelle procédure suivre ?	75
	2. Cas de la modification des textes existants	76
	3. Cas de l'adoption d'un texte nouveau	79
	4. Recommandations	79
<u>3ème Sous-Partie</u>	L'objet du service et la collectivité de rattachement	
Chapître IX	- L'OBJET DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET LES MODIFICATIONS A APPORTER AUX TEXTES REGLEMENTAIRES S'Y RAPPORTANT	80
	1. Sur les opérations comprises dans le service public de l'assainissement individuel	81
	2. Les modifications à apporter aux textes relatifs à l'objet du service	84
	3. Recommandation	86

	Page
Chapître X	87
- A QUELLE COLLECTIVITE RATTACHER LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ?	87
1. La détermination de la collectivité sous la responsabilité de laquelle le service doit être placé	87
2. Les interventions annexes	88
<hr/>	
TROISIEME PARTIE - PROBLEMES POSES PAR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	
<hr/>	
<u>1ère Sous-Partie</u>	Les problèmes juridiques
	Problèmes juridiques posés par la mise en place d'un service public de l'assainissement individuel
	92
Chapître XI	93
- LES INCIDENCES EN MATIERE DE DROIT DE L'URBANISME ET DE DROIT DE LA CONSTRUCTION	93
1. Les incidences sur le droit de l'urbanisme	93
2. Les incidences sur le droit de la construction	105
Chapître XII	107
- LES INCIDENCES SUR LE PLAN DE LA GESTION DU SERVICE	107
1. Les principes de base	107
2. Les modes de gestion du service d'assainissement individuel	109
3. Sur quelques problèmes posés par l'élimination des matières de vidange	117
<u>2ème Sous-Partie</u>	Les problèmes techniques et financiers
Chapître XIII	119
- REFLEXIONS SUR LA MANIERE DE CONCEVOIR L'ORGANISATION TECHNIQUE DU SERVICE	119
1. Rappel de quelques données générales	119
2. Quelques principes directeurs pour définir l'organisation du service	125
3. Quelques recommandations pour concevoir et évaluer un schéma d'assainissement	126
Chapître XIV	129
- REFLEXIONS SUR LA GESTION FINANCIERE DU SERVICE	129
1. Le principe proposé : l'extension de la redevance d'assainissement à tous les ménages	129
2. Le second principe proposé : l'assiette de la redevance et son taux seront les mêmes pour tous les usagers	129
3. Une troisième proposition : maintenir l'assiette actuelle	131
<hr/>	
<u>QUATRIEME PARTIE - CONCLUSION</u>	

## CHAPITRE I - L'OBJET DE L'ETUDE

---

### 1. L'OBJET DE L'ÉTUDE

L'étude s'inscrit dans le cadre des recherches entreprises pour améliorer la réalisation et la gestion des équipements d'assainissement individuel. Elle a pour objet d'analyser les problèmes d'ordre juridique et financier liés aux modes d'associations envisageables des usagers dans le cadre d'un service public d'assainissement individuel qui offre :

- AUX USAGERS, des solutions techniques et financières comparables à celles qui leur seraient proposées dans le cadre d'un assainissement collectif, ainsi qu'une garantie de service, et de coût du service ;
- A LA COLLECTIVITE, une garantie de fonctionnement des installations privées, et une charge financière collective acceptable.

Il est demandé d'examiner de manière aussi exhaustive que possible, toutes les solutions offertes dans la situation actuelle, notamment compte tenu de l'avis rendu par la Section de l'Intérieur du Conseil d'Etat en décembre 1979.

Il s'agit également d'évaluer l'aptitude de chacune de ces solutions à répondre à l'objectif général précité, eu égard notamment aux problèmes pratiques susceptibles de se poser pour faire accepter ces solutions puis pour les mettre en oeuvre.

Le but est d'apprécier l'opportunité d'actualiser les textes législatifs, et dans l'affirmative, de préciser la formulation des modifications proposées.

.../.

## 2. LE PLAN DU RAPPORT

Le rapport comporte quatre parties :

- La première est une introduction au problème. Elle rappelle les données essentielles concernant l'assainissement collectif et l'assainissement individuel au cours des dernières années.
- La seconde partie s'interroge sur le fait de savoir si l'Administration dispose dans l'état actuel des textes, des instruments juridiques adéquats pour la mise en place d'un service public de l'assainissement individuel.

On effectue tout d'abord une analyse sur le principe de la création d'un nouveau service public de l'assainissement individuel. On expose ensuite la démarche juridique à suivre pour actualiser les textes législatifs et les modifications proposées. Puis on s'intéresse à l'objet du service et la collectivité de rattachement.

- La troisième partie traite des problèmes posés par la mise en place d'un service public de l'assainissement individuel. On aborde les problèmes juridiques puis les problèmes techniques et financiers.
- La dernière partie donne les conclusions de l'étude et rappelle les recommandations majeures.

° °

°

## C O N C L U S I O N

### 1. LA MISE EN PLACE D'UN "VERITABLE" SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL IMPLIQUE L'ADOPTION D'UN TEXTE DE VALEUR LEGISLATIVE.

C'est le moyen le plus adéquat pour mettre fin aux incertitudes actuelles et répondre aux impératifs d'une réhabilitation de l'assainissement individuel : la liberté d'instaurer le service étant toutefois laissée à l'appréciation des communes.

### 2. LES TROIS OBJECTIFS MAJEURS A POURSUIVRE SONT LES SUIVANTS :

- mettre en place un service public à caractère obligatoire pour les usagers ;
- obtenir le financement de ce service par des contributions à caractère également obligatoire ;
- donner aux exploitants du service les moyens juridiques de vaincre les résistances qui pourraient leur être opposées.

### 3. LA MODIFICATION DES TEXTES EXISTANTS EST PREFERABLE A L'ADOPTION D'UN TEXTE NOUVEAU PROPRE A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.

En effet, l'assainissement individuel et l'assainissement collectif sont deux filières techniques, qui contribuent l'une et l'autre à garantir la protection de l'hygiène publique et la protection du milieu naturel.

Ce texte pourrait opportunément figurer dans la loi relative à la répartition des compétences entre les collectivités locales, en cours de préparation.

.../.

4. LE FINANCEMENT DU SERVICE SERAIT ASSURE PAR L'EXTENSION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT A TOUS LES USAGERS, qu'ils soient raccordables ou non raccordables. On recommande que l'assiette et le taux de cette redevance ne soient pas différenciés. L'assainissement individuel et l'assainissement collectif sont deux techniques complémentaires partiellement substituables. Elles s'inscrivent toutes deux dans un schéma d'assainissement qui représente globalement un optimum collectif.

